

LOCATION SAISONNIERE :

Pour une gestion longue durée (Saison):

- Honoraires de gestion : 20% TTC

Pour une gestion courte durée (Semaine):

- Honoraires de gestion (Mandant) : 10% TTC
- Commissions de location (Locataire) : 15% TTC

TRANSACTION : Commission à la charge de l'acquéreur

Mandat simple :

Chalet appartement :

- Inférieur ou égale à 100 000€ : forfait de 6 000€ TTC
- De 100 001€ à 400 000€ : 6% du net vendeur
- De 400 001€ à 1 200 000€ : 5% du net vendeur
- De 1 200 001€ à 2 000 000€ : 4.5% du net vendeur
- Supérieur à 2 000 001€ : 4% du net vendeur

Terrain : 8% du net vendeur avec forfait minimal de 6000€

Mandat exclusif :

Baisse de 0.5% du montant de nos honoraires et remboursement des diagnostics obligatoires

Ex : pour un bien affiché à un prix de vente à 350 000€ nos honoraires seront de 5.5% du net vendeur

Estimation : gratuite

GERANCE :

- Honoraires de gestion : 8% TTC mensuel
- Honoraires de rédaction de bail, organisation de la visite, constitution du dossier du candidat :

Part propriétaire : 8€ TTC du m2 - Part locataire : 8€ TTC du m2

- Honoraires de la réalisation de l'état des lieux :

Part propriétaire : 3€ TTC du m2 - Part locataire : 3€ TTC du m2

PROPERTY MANAGEMENT :

- Formule Exclusive : 390€ TTC mensuel
- Formule Sérénité : 190€ TTC mensuel
- Formule Confort : 120€ TTC mensuel

SYNDIC :

- Gestion courante : 280€ TTC annuel par lot au-dessus de 14 lots
- Forfait de 2 à 6 lots : 3 000€ TTC annuel
- Forfait de 7 à 14 lots : 3 800€ TTC annuel